

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MAI 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu** du précédent Conseil.

**I/ DELIBERATIONS**

**1/ APPEL D'OFFRES des travaux de voirie**

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie 2013 des rues des PLANCHETTES, du PARADIS et de l'Impasse de l'EST, le Maire présente **le résultat de l'ouverture de l'unique plis** reçu, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2013 :

<b>TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES</b>			
<b>N°du registre</b>	<b>CANDIDAT</b>	<b>MONTANT H.T. Tranches 1 &amp; 2</b>	<b>MONTANT T.T.C. Tranches 1 &amp; 2</b>
<b>1</b>	<b>EIFFAGE TP</b>	<b>199 591,15</b>	<b>238 711,02</b>

Après avoir analysée l'offre reçue, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE-TP qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, est 5% moins chère que l'estimatif ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

**2/ ACCUEIL DE LOISIRS**

Considérant que la Directrice de l'Accueil de Loisirs fait appel à des animateurs pour assurer le bon déroulement de ses activités, et considérant qu'il revient à la Commune de préparer les Contrats d'Engagement Educatif et de délivrer les bulletins de salaire, le Maire propose de fixer la rémunération forfaitaire des animateurs, comme suit : 55 € brut par jour + 1/10ème au titre des congés payés (soit 60,50 €), à compter du 22 juin 2013.

Après délibération, approbation du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

**3/ VVA : OPAH**

Sur la demande de VVA, le Maire présente les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) élaborées par la Communauté de Vichy Val d'Allier, ainsi que le tableau récapitulatif des programmes et des aides correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit de retenir les aides suivantes (*ligne 172 du tableau récapitulatif*) :

- publics ciblés : les propriétaires bailleurs (obligation de conventionnement) ;
- actions et moyens envisagés : prime de conventionnement Anah sans travaux ;
- objectifs OPAH-DC : 2 logements sur 5 ans ;
- enveloppe communale OPAH-DC : 1 500 € par logement, soit 3 000 € maximum sur 5 ans.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2014.

#### **4/ CIMETIERE** : tarifs columbarium

Considérant que les tarifs d'une concession de case de columbarium n'ont pas été revalorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et considérant que les coûts d'achat et de pose d'une case de columbarium avec plaque ont régulièrement augmenté ces dernières années, le Maire propose de revaloriser les tarifs de la concession d'une case de columbarium à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 comme suit : - durée 15 ans : 217 € ; durée 30 ans : 289 € ; droit de dépôt par urne : 23 €.

Après délibération, approbation du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

#### **5/ AVANCEMENTS DE GRADE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire qui statuera sur ceux-ci le 25 juin prochain. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement, soit cette année :

- la suppression de 3 emplois : Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- remplacés par les 3 emplois suivants : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe et Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

\* \* \* \* \*

#### **II/ QUESTIONS DIVERSES**

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de 2 mini-bus sera signée avec l'Amicale Club de Creuzier-le-Vieux de Football (ACCV), afin de permettre à l'ALSH d'emmener des enfants sur les lieux d'activité les plus proches (périmètre de VVA) au cours des mois de juillet et août.
- Réunions de chantier pour les travaux de la Mairie : les jeudis à 9h30.

**Séance levée à 20h00**